

ACCORD DE CESSION DE DROITS A L'IMAGE

Photographies et images vidéos représentant les élèves du collège Jean Monnet de Courçon (17) lors des projets EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) réalisés sur l'année scolaire 2020-2021 grâce à la prise en charge financière du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Je soussigné(e)

Père, mère ou tuteur légal de

Demeurant à (adresse complète)

.....
.....

- autorise le Parc naturel régional du Marais poitevin, les rectorats des académies de Poitiers et de Nantes, La Frénaie et Pole nature à utiliser les photographies et images vidéo me représentant ou représentant mon enfant, pour toute forme de communication, ayant pour objectif, la valorisation des animations et productions réalisées lors des projets, sur tout support : PRESSE, EDITION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX en France et à l'étranger et sans limitation de durée.

- renonce à toute contrepartie financière.

Fait le 2020 à

Signature du parent/tuteur légal

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord de cession de droits »)

.....